

**PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. DE LOTBINIÈRE
MUNICIPALITÉ DE DOSQUET**

Séance ordinaire du conseil de cette municipalité tenue le mardi, 3 septembre 2019, au local de la salle multifonctionnelle à 20h00, conformément aux dispositions du Code municipal de la province de Québec.

Les conseillères et les conseillers :

Présents : Sylvain Dubé
Mathieu Bibeau
Brigitte Poulin
Michel Moreau
Claude Lachance
Carole Desharnais

Assistance : 6

Les membres présents forment quorum sous la présidence de monsieur Yvan Charest, maire et président d'assemblée.

Madame Jolyane Houle, directrice générale est également présente et agit à titre de secrétaire d'assemblée.

Note : Une copie de l'ordre du jour et une copie de projet du procès-verbal ont été remis 72 heures avant la journée de cette séance.

La séance est ouverte à 20h00.

ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE DU 3 SEPTEMBRE 2019.

1. Adoption de l'ordre du jour.
2. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 20 août 2019.
3. Dépôt du rapport financier et adoption des comptes à payer, dépôt du journal des déboursés et du journal des salaires du mois de juillet 2019.
4. Demande de prêt de fosses septiques.
5. Contrat de déneigement.
6. Dérogation mineure : 118 rue Mailloux, marge latérale.
7. Suivi d'urbanisme.
8. Lancement du pumptrack.
9. Mise en commun.
10. Bandes de patinoire.
11. Mesure de boues.
12. Divers :
 - 1) Entreprendre ICI Lotbinière.
 - 2) Service incendie.
 - 3) Dosquet tout horizon.
 - 4) Maison des Jeunes.
 - 5) Poste de maire suppléant.
 - 6) Service de proximité.
13. Période de questions.

14. Fin de la séance.

19-09-8786

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR.

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour de la présente séance;

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Mathieu Bibeau, APPUYÉ par Monsieur Sylvain Dubé ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, D'ADOPTER l'ordre du jour de cette séance ordinaire, tel que modifié et, en conséquence il demeure ouvert, à toute modification.

Adoptée

19-09-8787

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 20 AOÛT 2019.

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 20 août 2019;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil renoncent à la lecture du procès-verbal;

IL EST PROPOSÉ par Madame Brigitte Poulin, APPUYÉE par Monsieur Michel Moreau, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, D'ADOPTER le procès-verbal de la séance ordinaire du 20 août 2019.

Adoptée

19-09-8788

DÉPÔT DU RAPPORT FINANCIER, ADOPTION DES COMPTES À PAYER, DÉPÔT DU JOURNAL DES DÉBOURSÉS ET DU JOURNAL DES SALAIRES DU MOIS DE JUILLET 2019.

Les journaux des déboursés numéro au montant 795 de 25 482.26\$, numéro 796 au montant de 1 293.30\$, le numéro 797 au montant de 3 188.85\$, le numéro 798 au montant de 739.27 et le journal des salaires au montant de 23 246.50\$ pour le mois de JUILLET 2019 ont été déposés au conseil. Chaque membre en a reçu copie ainsi qu'une copie de la liste des comptes à payer.

IL EST PROPOSÉ par Madame Carole Desharnais, APPUYÉE par Monsieur Michel Moreau, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, QUE les comptes à payer au montant de 158 991,40\$ soient adoptés et payés tels que déposés, et d'autoriser la trésorière à payer les engagements de crédit à même les fonds de la Ville de Dosquet et QUE le rapport financier du 31 JUILLET 2019 soit et est déposé.

Adoptée

19-09-8789

DÉNEIGEMENT DU RÉSEAU ROUTIER : OCTROI DE CONTRAT.

ATTENDU QUE la municipalité a procédé à un appel d'offres sur SEAO pour le renouvellement du contrat de déneigement du réseau routier local;

ATTENDU QUE la municipalité a reçu deux soumissions offrant deux options tel que représenté dans le tableau suivant :

Soumissionnaire	Option 1 an Avant taxes	Option 3 ans Avant taxes	Conforme
Pavage Lagacé Et Frères	80 000\$ 2 500\$ (abrasifs)	234 000\$ 7 500\$ (abrasifs)	oui
Transport Mercier et fils	58 000\$ 2 500\$ (abrasifs)	165 300\$ 7 500\$ (abrasifs)	oui

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Claude Lachance, APPUYÉ par Monsieur Mathieu Bibeau D'octroyer le contrat de déneigement du réseau routier à Transport Mercier et fils pour l'option 3 ans au montant de 165 300\$ avant taxes plus un montant de 7500\$ pour l'abrasif des cours des bâtiments municipaux.

Adoptée

19-09-8790

DÉROGATION MINEURE AU LOT 4 109 600, SIS AU 118, RUE MAILLOUX, POUR UNE MARGE LATÉRALE INFÉRIEURE À 2 MÈTRES.

CONSIDÉRANT QUE le lot fait l'objet d'une dérogation mineure quant à l'implantation d'une résidence principale avec garage annexé à 1.68 mètres de la ligne, soit inférieure à 2 mètres;

CONSIDÉRANT QUE suite au certificat de localisation, la distance réelle s'avère 1.68 mètres de la ligne;

CONSIDÉRANT QUE les membres du comité consultatif d'urbanisme émettent un avis favorable;

IL EST RÉSOLU par Monsieur Sylvain Dubé, APPUYÉ par Madame Brigitte Poulin ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ de régulariser la situation en octroyant une dérogation mineure au lot 4 109 600 pour une résidence principale implantée à moins de 2 mètres donc ne respectant pas la marge latérale, soit à 1.68 mètres.

Adoptée

19-09-8791

LANCEMENT DU PUMPTRACK.

IL EST RÉSOLU par Madame Carole Desharnais, APPUYÉE par Monsieur Mathieu Bibeau ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ de procéder à l'achat de bouteilles d'eau réutilisable avec le logo de la municipalité afin de les remettre lors du lancement du pumptrack.

Adoptée

19-09-8792

MISE EN COMMUN DES SERVICES : DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DANS LE CADRE DU PROGRAMME POUR LA MISE EN COMMUN D'ÉQUIPEMENTS, D'INFRASTRUCTURES, DE SERVICES OU D'ACTIVITÉS EN MILIEU MUNICIPAL.

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Dosquet a priorisé à son plan de développement local 75 actions en lien avec le transport, la sécurité, les loisirs, l'éducation, la santé;

CONSIDÉRANT QUE l'embauche d'une ressource en maintenance des infrastructures pourrait être bénéfique et que cette dernière pourrait être partagée avec une autre municipalité ;

CONSIDÉRANT QUE cette ressource permettrait de faciliter la réalisation de certaines actions du plan de développement et contribuerait à assurer la pérennité de certaines autres;

CONSIDÉRANT QUE ce projet se fera en collaboration avec la municipalité de Sainte-Agathe de Lotbinière;

CONSIDÉRANT QUE ce projet intermunicipal répond aux besoins de plus de deux municipalités de la MRC de Lotbinière;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par Madame Brigitte Poulin, APPUYÉE par Monsieur Claude Lachance ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la municipalité de Dosquet soumette une demande d'aide financière au Programme d'aide pour la mise en commun d'équipements, d'infrastructures de services ou d'activités en milieu municipal pour l'embauche d'une ressource à temps plein pour la maintenance de nos infrastructures partagée avec la municipalité de Sainte-Agathe de Lotbinière;

QUE la municipalité de Sainte-Agathe de Lotbinière soit désignée comme responsable du projet,

QUE soit confirmé l'engagement de la municipalité de Dosquet à payer sa part des coûts au projet et à payer les coûts d'exploitation continue de ce dernier,

QUE la municipalité de Dosquet désigne la directrice générale comme personne autorisée à agir et signer en son nom tous les documents relatifs au projet d'embauche d'une ressource en maintenance des infrastructures.

Adoptée

19-09-8793

BANDES DE PATINOIRE.

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Claude Lachance, APPUYÉ par Madame Carole Desharnais, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, D'octroyer l'achat des bandes de patinoire au plus offrant soit Monsieur Stéphane Bédard au montant de 265,76\$.

Adoptée

19-09-8794

MESURE DES BOUES.

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Claude Lachance, APPUYÉ par Monsieur Sylvain Dubé, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, D'octroyer le contrat de mesures des boues aux bassins du traitement des eaux usées municipales à Monsieur Angelo Charest, de Aqua Pro Services, au montant de 517,50\$ plus taxes.

Adoptée

19-09-8795

POSTE DE PRO-MAIRE.

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Mathieu Bibeau, APPUYÉ par Madame Carole Desharnais, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, DE nommer Monsieur Sylvain Dubé à titre de pro-maire.

Adoptée

DIVERS :

- 1) Entreprendre ICI Lotbinière :
- 2) Service incendie :
- 3) Dosquet tout Horizon :
- 4) Maison des Jeunes :
- 5) Poste de pro-maire : rés 19-09-8795

PÉRIODE DE QUESTIONS :

19-09-8796

FERMETURE DE LA SÉANCE.

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Michel Moreau, APPUYÉ par Madame Carole Desharnais ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, QUE la séance soit levée à 20h26.

Adoptée

ATTESTATION

La directrice générale certifie que des crédits budgétaires sont disponibles pour les dépenses ci-haut mentionnées et approuvées par le Conseil de la susdite municipalité.

Directrice générale

Maire

Directrice générale